

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DJS 198 Centre sportif Didot (14^{ème}) - Ancien bâtiment d'accueil - Autorisation de déposer un permis de démolir.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1, L.2122-21 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de déposer un permis de démolir concernant l'ancien bâtiment d'accueil non utilisé, du centre sportif Didot (14^{ème}) ;

Vu l'avis du conseil du 14^{ème} arrondissement, en date du 30 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer le permis de démolir concernant l'ancien bâtiment d'accueil, non utilisé, situé dans le centre sportif Didot (14^{ème}).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO